

HONORAIRES ERA M A PROPRIETE

RÉMUNÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant fixé conformément au barème ci-après. En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détentrice du mandat.

Concernant les mandats de recherche, le pourcentage est le même que les transactions mais les honoraires sont à la charge acquéreur.

BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTIONS*

PRIX DE VENTE	POURCENTAGES APPLIQUÉS TTC
Jusqu'à 60 000 €	Forfait 5000€
60 000 € à 100 000 €	7,5%
100 001 € à 150 000 €	7%
150 001 € à 200 000 €	6,5%
200 001 € à 250 000 €	6%
250 001 € à 300 000 €	5,6%
300 001 € à 350 000 €	5,3%
350 001 € à 400 000 €	5%
Au-delà de 400 001 €	4,8%

*Pourcentages effectivement pratiqués toutes taxes comprises en fonction de la valeur du bien. Honoraires à la charge du vendeur.

BARÈME D'HONORAIRES LOCATION

Conformément à la loi ALUR du 24 Mars 2014 et de son décret du 1^{er} août 2014, ces honoraires sont relatifs aux prestations de visite, de constitution du dossier, de rédaction de bail et d'état des lieux.

Honoraires LOCATAIRE	Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail 10 €TTC /m²	Honoraires de réalisation de Etat des lieux 3 € TTC/ m²
Honoraires PROPRIETAIRE	Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail 10 €TTC /m²	Honoraires de réalisation de Etat des lieux 3 € TTC/ m²

BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTIONS PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

FONDS DE COMMERCE & DROIT AU BAIL

Prix de Vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 €	4 166.67 €	5 000 €
De 50 001 € à 500 000 €	8.33 %	10%
De 500 001 à + 1 000 000 €	5 %	6%

MURS COMMERCIAUX

Prix de Vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Selon prix de vente	5% (avec un minimum forfaitaire de 8 333.33 € HT)	6% (Avec un minimum forfaitaire de 10 000 € TTC)

